

# La CITÉ GRECQUE et l'INVENTION de la POLITIQUE<sup>1</sup>

Pierre FRÖLICH, Castillon-du-Gard, 29/09/2025

Pierre Fröhlich est professeur d'histoire grecque à l'université Bordeaux – Montaigne – Unité de recherche Ausonius – UMR 5607 et membre de l'Institut archéologique allemand.

*Pendant un millénaire, les Grecs de l'Antiquité ont vécu dans de petits États, les cités, jalouses de leur autonomie voire de leur indépendance. Dans chaque cité (*polis*), ont émergé des formes d'expression de la volonté collective, qui portèrent notamment sur la meilleure façon de l'administrer, d'établir un régime, ce qu'on appelle la politique.*

*Peut-on y voir la naissance de la politique, du moins telle que les Occidentaux l'ont conçue dans les siècles qui ont suivi ? La conférence abordera les formes de la politique dans les cités, telles qu'elles ont émergé, qu'elles ont été conceptualisées, notamment la typologie monarchie-oligarchie-démocratie, et le rapport de force entretenu au fil du temps entre ces formes de régimes.*

Pour Aristote<sup>2</sup>, « *il est absurde de vouloir faire de l'homme heureux un solitaire [...] L'homme, en effet, est un être politique (*politikon*) fait naturellement pour la vie en société* » (*Éthique à Nicomaque*, IX). Le philosophe emploie abondamment cette formule bien connue, qu'il reprend notamment dans l'*Éthique à Eudème* (VII, 10) : « *Nous disons que, des sortes d'amitiés (*philiai*), il y a l'amitié entre familiers, entre camarades, et l'amitié sociale (*koinonniké*) que l'on appelle l'amitié politique (*politikè*)* ».

Le titre de la conférence s'inspire de celui d'un ouvrage de l'historien Moses I. Finley<sup>3</sup>, *L'Invention de la politique*<sup>4</sup>, qui démontre que les Grecs et les Romains sont à l'origine de ce concept innovant. Pour la première fois dans l'Histoire, les décisions de la communauté donnent lieu à des débats et sont soumises à l'ensemble des couches sociales.

Le terme français vient du grec *polis*, la cité, et du grec *politikos*, devenu en latin *politicus*.

La *Politique* (*ta politikà*) d'Aristote, parfois appelée *Questions de Politique*, est un ouvrage inachevé en 8 livres, dans lequel le philosophe s'attache à étudier les diverses questions posées par la vie d'une cité-État (organisation, constitution, esclavage, éducation, etc.). Celui qui s'occupe des affaires de la cité est le *politikos anèr* (au sens de personne de sexe masculin, les femmes étant exclues de la sphère politique). Il ne s'agit pas d'un professionnel...

## La cité grecque

Dans l'Antiquité, la Grèce n'existe pas. Ce territoire comporte avant Alexandre environ 1 500 cités (*poleis*) et encore davantage après...

<sup>1</sup> Conférence organisée par l'association Pont du Gard et Patrimoine.

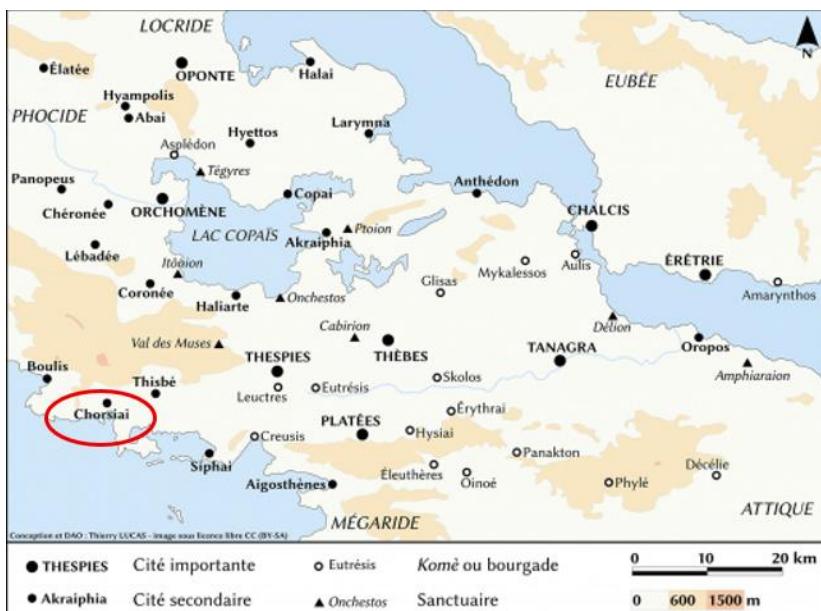
<sup>2</sup> 384 – 322 av.

<sup>3</sup> 1912 – 1986.

<sup>4</sup> Flammarion, « Nouvelle bibliothèque scientifique », 1985.

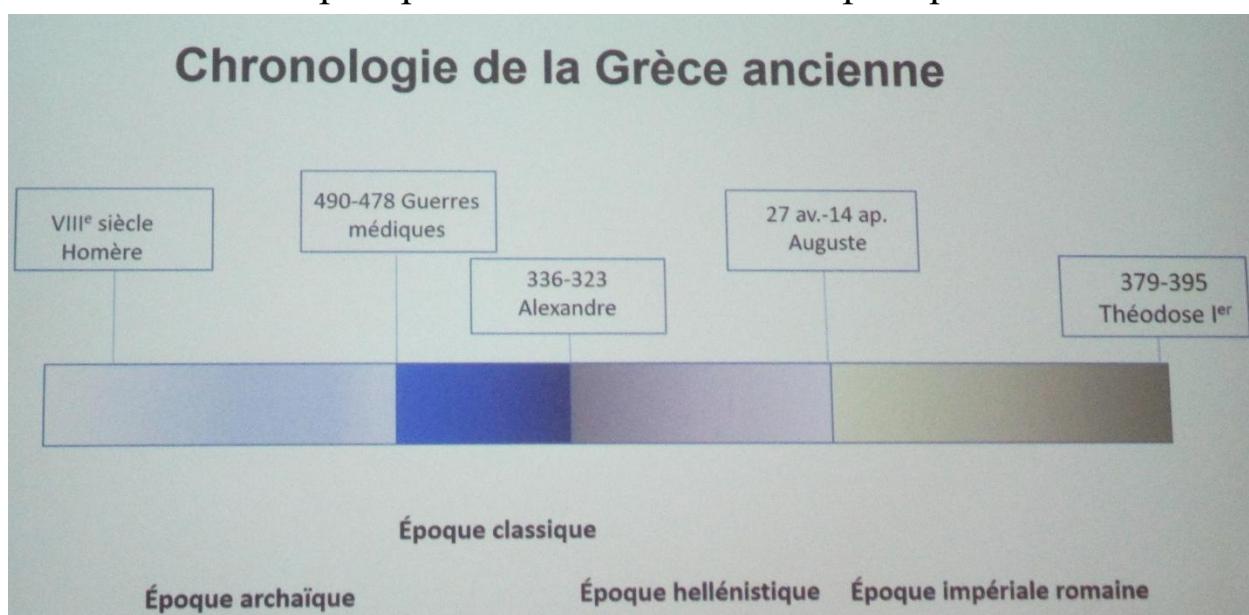
Cité grecque et politique

À la différence de Rome, aucune cité grecque n'a absorbé d'autres cités conquises. Une *polis* est une communauté humaine autogérée, centrée sur une ville (*asty*) et un territoire (*chôra*), délimitée par des frontières et qui décide de ses lois. Son objectif est l'autonomie (*autonomia*) et la liberté (*eleutheria*). Contrairement à ce qu'on imagine, Athènes n'est pas représentative des « cités-états » avec ses 2 650 km<sup>2</sup> (la taille du Luxembourg)<sup>5</sup>. Les 3 plus grandes cités grecques (Athènes, Sparte et Thèbes) ne représentent que 3% de la population de l'ensemble du territoire. La majeure partie des cités grecques ne dépassent pas la taille d'un gros bourg rural.



C'est le cas de Chorsiai en Béotie, avec son territoire de 40 km<sup>2</sup>.

L'île montagneuse de Kéos dans les Cyclades avec ses 159 km<sup>2</sup> ne comptait pas moins de 4 cités... La plus petite d'entre elles n'occupait que 15 km<sup>2</sup>...



<sup>5</sup> Seule Sparte était plus étendue (2 800 km<sup>2</sup>).

L'histoire des cités grecques occupe environ un millénaire.

Dès l'origine (8<sup>ème</sup> s.), ces cités constituent des communautés délibérantes. Ce sont aussi des communautés cultuelles qui toutefois s'administrent indépendamment du divin. Ce fonctionnement constitue une rupture par rapport au reste du monde méditerranéen<sup>6</sup>.

Pour comprendre comment se gouverne une cité, il y a lieu de se centrer sur l'époque classique, de loin la mieux connue, dans la mesure où on ne dispose d'aucune source antérieure au 4<sup>ème</sup> s.

On sait toutefois que la Grèce<sup>7</sup> a déjà inventé la philosophie<sup>8</sup>. Hérodote<sup>9</sup> et Thucydide<sup>10</sup> évoquent d'intenses débats...

## Les différents régimes politiques

La pensée grecque distingue 3 formes différentes d'exercice du pouvoir :

- **la monarchie** (*monos* + *archè* = pouvoir d'un seul)
- **l'oligarchie** (*oligos* + *archè* = pouvoir détenu par un petit nombre de personnes).

Ces 2 étymologies font référence au nombre de détenteurs du pouvoir. Il en va autrement avec

- **la démocratie** (*demos* + *kratos* = souveraineté exercée par le peuple), régime politique dans lequel le pouvoir appartient à l'ensemble des citoyens, qui l'exercent directement ou par l'intermédiaire de représentants élus.

Hérodote, dans *l'Enquête*<sup>11</sup> (III, 80-82), évoque un débat entre trois mages (membres de la caste sacerdotale) perses, Otanes, Mégabyse et Darius : « *LXXX. [...] Otanes, d'abord, demanda qu'on remît au peuple perse le soin de diriger ses propres affaires : « Je crois, dit-il, que l'on ne doit plus désormais confier l'administration de l'État à un seul homme, ce régime monarchique n'étant ni agréable ni bon [...] Comment, en effet, la monarchie pourrait-elle être un bon gouvernement ? Le monarque fait ce qu'il veut, sans rendre compte de sa conduite. L'homme le plus vertueux, élevé à cette haute dignité, perdrat bientôt toutes ses bonnes qualités [...] Il n'en va pas de même du gouvernement démocratique, qui porte le plus beau nom qui soit : égalité (isomomie). Secondelement, il ne s'y commet aucun de ces désordres qui sont inséparables de*

---

<sup>6</sup> Le phénomène a été mis en évidence par Cornelius Castoriadis (1922 – 1997) dans *l'Institution imaginaire de la société* (Seuil, 1975).

<sup>7</sup> Peut-être avec la Chine et l'Inde...

<sup>8</sup> On n'a gardé que très peu d'écrits de Pythagore (qui était d'abord philosophe); Socrate n'a rien écrit non plus...

<sup>9</sup> Vers 484 av. – vers 425 av.

<sup>10</sup> Vers 460 av. – entre 400 et 395 av.

<sup>11</sup> Ou *Histoire*.

*l'État monarchique. Le sort distribue les charges, le magistrat rend compte de ses actes, toute décision y est portée devant le peuple.*

*LXXXI. Tel fut l'avis d'Otanes. Mégabyse conseilla d'instituer une oligarchie. « Je pense, dit-il, comme Otanes, qu'il faut abolir la tyrannie, et j'approuve tout ce qu'il a dit à ce sujet. Mais quand il nous exhorte à remettre la puissance souveraine entre les mains du peuple, il s'écarte du bon chemin : rien de plus insensé et de plus insolent qu'une multitude pernicieuse. En voulant éviter l'insolence d'un tyran, on peut tomber sous la tyrannie d'un peuple effréné. Y a-t-il rien de plus insupportable ? Si un roi forme quelque entreprise, c'est avec connaissance : le peuple, au contraire, n'a ni intelligence ni raison [...] Choisissons parmi les meilleurs citoyens un groupe de personnes à qui nous remettrons le pouvoir. Nous serons nous-mêmes de ce nombre et il est normal d'attendre des meilleurs citoyens (*aristoi andres*) les décisions les meilleures » [...] LXXXII. Tel fut l'avis de Mégabyse. Darius parla le troisième, et proposa le sien : « Ce que Mégabyse a dit du régime populaire est juste, mais sur l'oligarchie il se trompe. Trois formes de gouvernement s'offrent à nous, le démocratique, l'oligarchique et le monarchique. Supposons-les parfaites toutes les trois. Je déclare que l'état monarchique l'emporte de beaucoup sur les deux autres ; car il est constant qu'il n'y a rien de meilleur que le gouvernement d'un seul homme, quand il est homme de bien ».*

Ce passage (totalement fictif pour ce qui concerne le régime perse) comporte plusieurs définitions (monarchie / oligarchie / démocratie, monarchie / tyrannie) et témoigne des débats qui devaient mobiliser les philosophes grecs avant le 4<sup>ème</sup> siècle.

Platon<sup>12</sup>, dans *Le Politique (ho politikos)*, fait part de sa réflexion sur le meilleur gouvernement et classe les différents régimes selon une typologie présente chez Hérodote.

Formes correctes	Formes déviées
Monarchie	Tyrannie <sup>13</sup>
Aristocratie	Oligarchie
	Démocratie <sup>14</sup>

La colonne de gauche regroupe des modèles qui respectent la loi ; celle de droite concerne l'arbitraire. À gauche, un pouvoir exercé par les meilleurs, ceux qui ont

<sup>12</sup> 428/427 av. – 348/347

<sup>13</sup> Le régime tyrannique est maintenant devenu un repoussoir...

<sup>14</sup> Il n'existe pas de forme correcte. C'est le mal absolu...

Cité grecque et politique

été formés et connaissent la philosophie, à la différence de la « *populace* » ignorante qui prévaut en démocratie.

La *Politique* (*ta politikà*) d'Aristote est un ouvrage fragmentaire et difficile qui n'a pas été publié du vivant du philosophe. Son objectif : établir un inventaire des régimes qui existent et déterminer le meilleur dans l'absolu. Il insiste aussi sur le fait que tous les régimes ne sont pas valables pour tous les peuples.

intention démarche	descriptive	prescriptive
spéculative	I et III Qu'est-ce que la cité dans son essence ?	II, VII et VIII Qu'est-ce que dans l'absolu la cité idéale ?
positive	IV Quels sont les régimes existants ?	V et VI Comment les améliorer ?

Il reprend la classification de ses prédécesseurs (qui exerce le pouvoir ? un seul, quelques-uns ou une masse ?) en y ajoutant son périmètre d'action (pour qui le pouvoir est-il exercé ?). Il distingue la royauté (bonne monarchie et mauvaise tyrannie), l'aristocratie et l'oligarchie et la démocratie où la masse exerce pour elle-même et contre les élites. Le régime idéal pour lui est la *politéia* (terme particulièrement polysémique), une sorte de démocratie « bridée ».

Aristote : Principe de classement des « constitutions »			
Pouvoir exercé par pour	Un seul	Quelques-uns	La masse
Tous	royauté	aristocratie	<i>politéia</i>
Soi-même	tyrannie	oligarchie	démocratie

Il existe des caractéristiques communes à chacune des cités grecques. Elles disposent toutes d'une assemblée (*ecclésia*) qui regroupe tous les citoyens (aucun système représentatif) et d'un conseil délibératif (*boulè* < délibérer><sup>15</sup>). Il existe aussi des magistratures<sup>16</sup> (*arkè*, au pluriel *arkai*) : les archontes détiennent une partie du pouvoir (délimité dans le temps) et les héliastes sont les membres des

<sup>15</sup> L'assemblée possédait un endroit spécifique pour ses réunions : le *bouleutérion*.

<sup>16</sup> Au sens grec, pas exclusivement dans le domaine de la justice.

tribunaux (*dikasteria* < *dikè*, la justice). Ceux-ci sont des citoyens ordinaires qui peuvent présider des tribunaux comptant plusieurs milliers de personnes. On le voit, il n'y a pas de gouvernement...

La distinction entre les différents régimes grecs se fait à partir de l'appartenance ou non au groupe des citoyens (quels sont les critères ? l'âge ? la fortune ?). Qui a accès à l'assemblée ? Est-elle souveraine ? S'agit-il d'une simple chambre d'enregistrement ? Quel équilibre des pouvoirs ?

Le système oligarchique adopterait un critère de fortune et déterminerait un cens<sup>17</sup> pour accéder à l'assemblée.

Dans la démocratie, il n'est pratiquement pas question de cens pour accéder aux institutions. L'assemblée a raison en tout et vote les lois, le budget, la paix ou la guerre via les traités internationaux, l'ostracisme. Elle tire au sort les bouleutes (présidents du conseil), les héliastes, les 10 archontes et élit les 10 stratèges. Elle peut éventuellement sanctionner ces magistrats.

## Démocratie et citoyenneté

Le seul à avoir donné une véritable définition de la citoyenneté est Aristote.

Pour lui, la cité est un ensemble de citoyens. Il convient donc de définir l'acception du terme (*Politique*, III, 1, 1-4) : « *Ainsi, recherchons [...] à qui appartient le nom de citoyen et ce qu'il veut dire, question souvent controversée et sur laquelle les avis sont loin d'être unanimes, tel étant citoyen pour la démocratie, qui cesse souvent de l'être pour un État oligarchique.*

*Nous écarterons de la discussion ceux qui ont été faits citoyens par un décret<sup>18</sup> [...] On n'est pas citoyen par le fait seul du domicile ; car le domicile appartient encore aux étrangers domiciliés et aux esclaves. On ne l'est pas non plus par le seul droit d'ester en justice comme demandeur et comme défendeur ; car ce droit peut être conféré par un simple traité de commerce [...]*

*Les enfants qui n'ont pas encore atteint l'âge de l'inscription civique et les vieillards qui en ont été rayés sont dans une position presque analogue : les uns et les autres sont bien certainement citoyens, mais on ne peut leur donner ce titre d'une manière absolue, et l'on doit ajouter pour les uns qu'ils sont des citoyens incomplets ; pour les autres, qu'ils sont des citoyens émérites<sup>19</sup>. Qu'on adopte, si l'on veut, toute autre expression, les mots importent peu ; on comprend sans peine quelle est ma pensée. Ce que je cherche, c'est l'idée absolue du citoyen, dégagée de toutes les imperfections que nous venons de signaler. À l'égard des citoyens notés d'infamie et des exilés, mêmes difficultés et même solution.*

---

<sup>17</sup> Ce sera plus tard le cas de Rome.

<sup>18</sup> Le terme de décret désigne une décision de l'assemblée à portée limitée (alors que la loi a une portée permanente).

<sup>19</sup> À partir de 60 ans, les citoyens sont déchargés de toute obligation.

***Le trait éminemment distinctif du vrai citoyen, c'est la possibilité d'exercer des fonctions de juge et de magistrat dans la cité. Nous appelons alors la cité l'ensemble des citoyens en nombre suffisant pour vivre en autarcie ».***

Ce modèle convient aux démocraties, moins aux oligarchies ou aux monarchies. Les philosophes ont une préférence pour les « constitutions mixtes ». Polybe<sup>20</sup> et Xénophon<sup>21</sup> les évoquent.

	Rome	Sparte
Gouvernement monarchique	Consuls	2 rois ( <i>basileus</i> )
Gouvernement oligarchique	Sénat	<i>Gerousia</i> (conseil des anciens <sup>22</sup> )
Gouvernement démocrate	Tribuns de la plèbe (magistrats)	Éphores (magistrats)

On serait alors en présence d'un régime parfait..., ce qui est faux.

Aristote, postérieurement à Xénophon, mène la charge contre une Sparte en plein déclin (*Politique*, II, 6, 17-18) : « *L'institution du sénat est fort loin d'être parfaite. Composée d'hommes d'un âge mûr et dont l'éducation semble assurer le mérite et la vertu, on pourrait croire que cette assemblée offre toute garantie à l'État. Mais laisser à des hommes la décision de causes importantes, durant leur vie entière, est une institution dont l'utilité est contestable ; car l'intelligence, comme le corps, a sa vieillesse [...] On a vu des hommes investis de cette magistrature être accessibles à la corruption, et sacrifier à la faveur les intérêts de l'État. Aussi eût-il été plus sûr de ne pas les rendre irresponsables, comme ils le sont à Sparte ».*

Pour Aristote, la notion d'immunité est anti-démocratique<sup>23</sup> et le bon régime est celui où les citoyens sont responsables et sanctionnables.

## Les limites de la démocratie

De l'organisation de la société grecque découle une controverse sans fin entre historiens contemporains : **les cités grecques sont-elles de vraies démocraties ?**

On ne connaît pas le nombre de citoyens (hommes adultes de plus de 18 ans) dans une ville donnée par rapport à la population totale. Il semblerait qu'ils soient minoritaires... En outre, le concept vaut-il pour toute la durée du millénaire ?

<sup>20</sup> Vers 208 av. – vers 225 av. Grand admirateur du système romain.

<sup>21</sup> Vers 427 av. – vers 354 av.

<sup>22</sup> De plus de 60 ans.

<sup>23</sup> Pour les Grecs, nous ne serions pas en démocratie...

Cité grecque et politique

L'absence des femmes (qui n'ont été citoyennes en Europe qu'au 20<sup>ème</sup> s.) ne fait pas débat<sup>24</sup>. Aristophane<sup>25</sup> a bien écrit l'*Assemblée des femmes*<sup>26</sup>, mais il s'agit d'une pochade qui met en scène des débats comiques qui manquent de portée politique et de sens pratique...

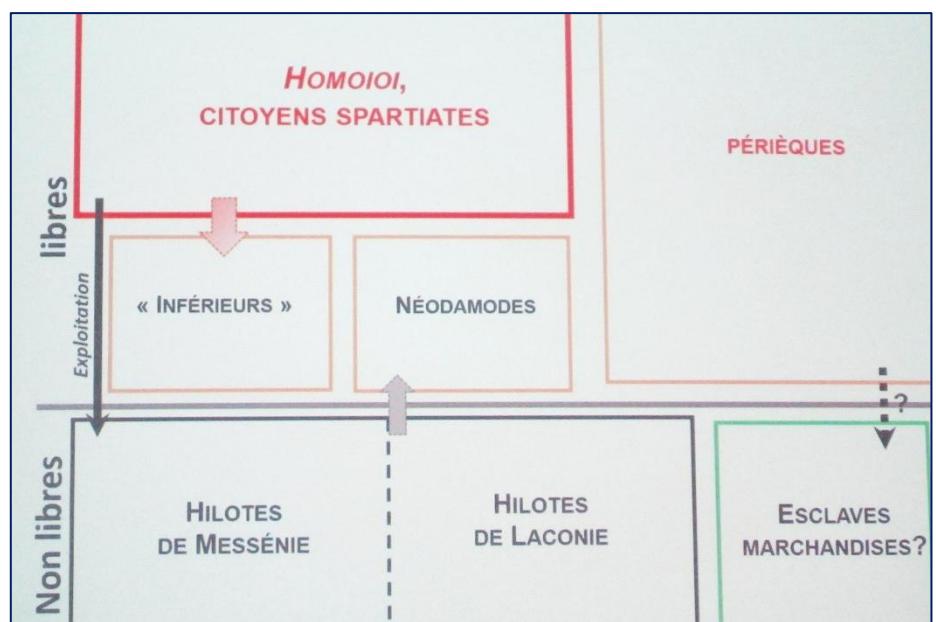
On est aussi en présence de sociétés esclavagistes où l'esclavage n'a jamais été remis en cause. Il existe donc plusieurs clivages : liberté # esclavage et citoyens # non citoyens. L'esclavage a été une composante essentielle du développement du monde grec antique pendant toute la durée de son histoire. Il est considéré par les Anciens non seulement comme indispensable, mais encore comme naturel : même les stoïciens ou les premiers chrétiens ne le remettent pas en cause<sup>27</sup>.

## Sparte et Athènes

La structure de la société spartiate, la plus inégalitaire qui soit, est particulièrement complexe.

Parmi les « non libres », on trouve les hilotes qui appartiennent à une population autochtone de Laconie<sup>28</sup> et de Messénie<sup>29</sup> asservie depuis longtemps aux Spartiates, qu'ils font vivre. Leur statut s'apparente à celui des serfs du Moyen Âge : attachés à la terre, ils sont la propriété de l'État lacédémone<sup>30</sup>. Il faut les distinguer des esclaves-marchandises, qui existent par ailleurs. Ils peuvent éventuellement recevoir la liberté quand ils ont combattu en qualité d'hoplites, mais ne deviennent que des néodamodes (nouveaux hommes du peuple) sans droits politiques...<sup>31</sup>

Les *homoioi* (les semblables) sont des citoyens, très peu nombreux et soumis à de lourdes obligations financières et militaires. Descendants d'un père citoyen et d'une



<sup>24</sup> Le rôle de prêtresse était le seul que pouvait tenir une femme.

<sup>25</sup> Vers 445 av. – entre 385 et 375 av.

<sup>26</sup> Vers 392 av.

<sup>27</sup> Platon lui-même a été réduit en esclavage par Denys puis racheté par l'un de ses amis.

<sup>28</sup> Région située à l'extrême sud-est de la péninsule du Péloponnèse.

<sup>29</sup> Région au sud-ouest de la péninsule du Péloponnèse.

<sup>30</sup> L'hilotisme se rencontre également dans d'autres sociétés grecques, comme la Thessalie, la Crète ou la Sicile.

<sup>31</sup> Le premier geste des esclaves affranchis consiste à s'acheter des esclaves...

mère fille de citoyen, ils doivent avoir subi et réussi l'*agogé*, l'éducation spartiate du citoyen, et ont l'obligation de participer quotidiennement au banquet des citoyens (la *syssitie*), en y apportant leur quote-part de nourriture (ou en la payant). S'ils ne parviennent pas à s'acquitter de cette obligation, ils sont rétrogradés dans la catégorie des « inférieurs », sans droits politiques.

Les périèques (ceux qui habitent autour) sont des habitants libres mais non citoyens résidant dans le voisinage ou issus d'autres cités ou colonies grecques.

<b>CITOYENS</b>	<b>« CITOYENNES »</b> <b>« ATHÉNIENNES »</b>
<b>ÉTRANGERS</b>	
<b>ESCLAVES</b>	

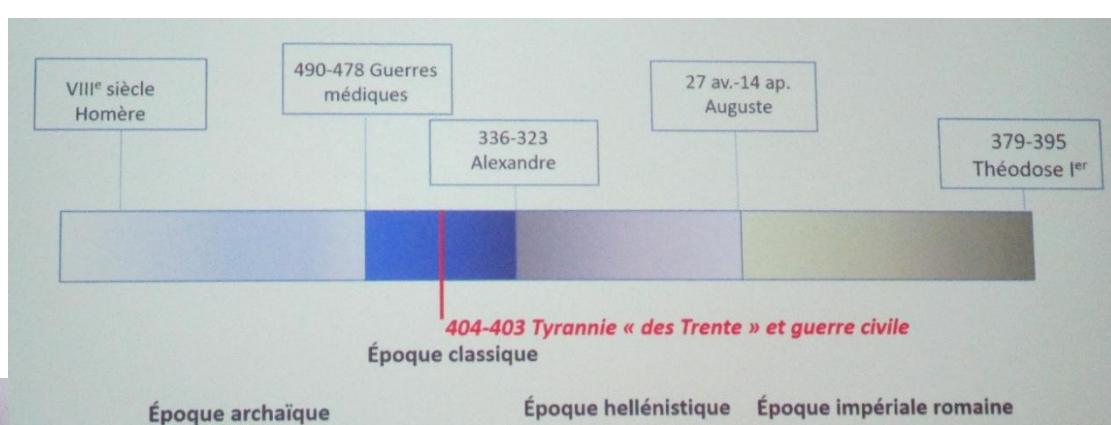
En ce qui concerne Athènes, en dehors des esclaves, existent des étrangers (commerçants, diplomates, réfugiés, etc.).

Dans la catégorie citoyens, on

trouve les femmes qui ne sont pas citoyennes mais ont le pouvoir de transmettre la citoyenneté (à partir de 451 av.).

## Le triomphe de la démocratie

À l'époque d'Homère, au 8<sup>ème</sup> s., existent des assemblées<sup>32</sup> et des rois. Ce qui domine, ce sont les aristocraties,



détentrices du pouvoir. Aux 7<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> s., on édicte des lois mises à disposition du plus grand nombre par affichage sur des bois gravés. Après une période d'affrontements violents concernant les régimes politiques à adopter, on arrive à la tyrannie des Trente et à la guerre civile (404 – 403 av.). Athènes a perdu la guerre du Péloponnèse<sup>33</sup> contre Sparte qui lui impose un régime oligarchique dirigé par une commission de 30 personnes et une assemblée réduite à 3 000 (contre 30 à 40 000 auparavant !). La commission des 30, chargée de proposer des réformes, ne propose rien et de nombreux Athéniens disparaissent, tués pour leur argent.

<sup>32</sup> Certains y voient la trace d'une protodémocratie...

<sup>33</sup> La 1<sup>ère</sup> guerre mondiale à l'échelle de la Grèce...

En fait, ce qu'on appelle communément « tyrannie des Trente » est une oligarchie ; à partir de ce moment, la tyrannie et l'oligarchie, à Athènes comme ailleurs, sont regardées comme un arbitraire absolu.

À la fin du XIX<sup>ème</sup> s., on a retrouvé sur une grande stèle le serment de Chersonèse (≈ Sébastopol en Crimée) remontant à environ 300 av. Tous les citoyens ont prêté ce serment de fidélité au régime, qui a été gravé dans le marbre : « *Je jure par Zeus, Gaïa, Hélios, Parthénos, les Olympiens, dieux et déesses et tous les héros qui protègent la ville, la région et les fortifications de Chersonèse [...] Je ne renverserai pas la démocratie et qui trahirait ou la renverserait, je ne lui ferai pas confiance ni n'aiderai à le cacher, mais je le dénoncerai aux démiurges de la cité. Et je m'opposerai au conspirateur, au traître ou à qui suscite la révolte à Chersonèse, Kerkinitis<sup>34</sup>, Kalos Limèn<sup>35</sup> ou dans les forts et le territoire des régions des Chersonésitains. J'exercerai la charge de démiurge et de bouleute de la manière la meilleure et la plus juste possible pour la cité et mes concitoyens [...] Je ne donnerai ni n'accepterai de cadeau au détriment de la ville et de mes concitoyens*.



Un siècle plus tard, à Cos<sup>36</sup>, un texte règle les relations de la ville avec la cité de Calymna : « *Je resterai fidèle à la démocratie établie, au rétablissement de l'homopoliteia<sup>37</sup>, aux lois ancestrales de Cos, aux décrets de l'Assemblée et aux règlements de l'homopoliteia [...] Je n'établirai, sous aucun prétexte, ni une oligarchie ni un tyran ou un autre régime que la démocratie et je ne permettrai à quiconque d'établir [un tel régime] mais l'empêcherai autant que je pourrai ; je n'occuperai ni un fort ni une citadelle, en me les appropriant moi-même, ni en collaborant avec un autre, sous aucun prétexte ; je ne tolérerai pas que le territoire de Cos soit amoindri ; au contraire, je l'accroîtrai de tout mon pouvoir. Je serai aussi un juge juste et un citoyen impartial, votant à main levée ou par bulletin, sans céder à la complaisance, toute décision qui m'aura parue être avantageuse pour le peuple. Je jure devant Zeus, Héra et Poséidon ; si je suis fidèle à mon serment qu'il m'advienne du bien ou le contraire si je me parjure. »*

On connaît nombre d'autres textes de ce type qui stigmatisent oligarchie et tyrannie. À la fin du 3<sup>ème</sup> s., la démocratie, qui est même soutenue par les

<sup>34</sup> Colonie de Crimée construite par les colons grecs vers 500 av.

<sup>35</sup> Cité grecque antique au nord-ouest de l'actuelle Crimée (emplacement actuel de Tchernomorske)

<sup>36</sup> Île de l'archipel du Dodécanèse, dans la mer Égée. C'est l'île d'Asclépios.

<sup>37</sup> Accord d'union entre les cités.

Cité grecque et politique

diadoques<sup>38</sup>, l'a emporté dans la majeure partie du monde grec, même si subsistent quelques oligarchies très marginales...

Progressivement, par un glissement de sens, la démocratie devient le symbole des cités autonomes libres. Toute cité autogérée est considérée systématiquement comme une démocratie.

## Comment meurt la démocratie ?

Les cités grecques démocratiques perdurent sous l'Empire romain pendant 3 à 4 siècles. Des assemblées continuent à se réunir. Certains chercheurs décèlent même des persistances démocratiques jusqu'au 6<sup>ème</sup> s...

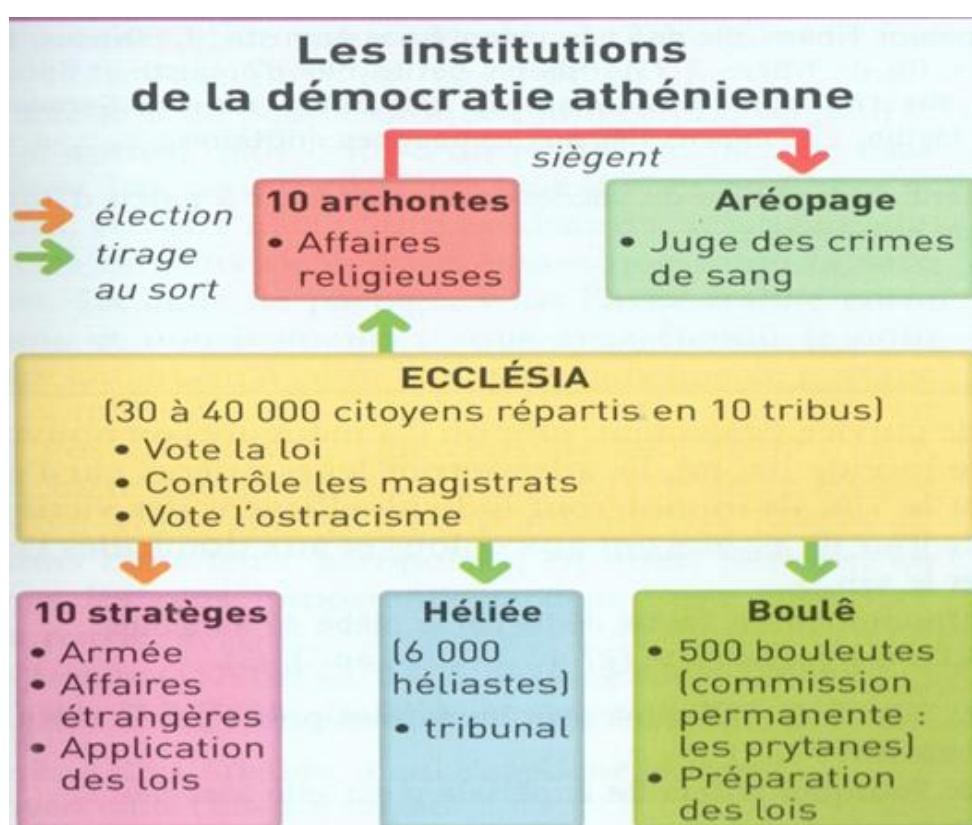
Toutefois, les contraintes sur les élites se relâchent et les communautés affichent de plus en plus leurs caractéristiques inégalitaires. En fait, le système s'est profondément transformé.

Aristote disait que pour que le système démocratique dure, il fallait que le pouvoir de délibérer (élections et sanctions) soit reconnu à la multitude.

Dans les cités de l'époque impériale, le système s'est complexifié, avec en outre l'ajout de la superstructure de l'État.

## Comment fonctionne le système athénien au 4<sup>ème</sup> s. <sup>39</sup>?

Structure et processus de décision.



<sup>38</sup> Souverains héritiers d'Alexandre.

<sup>39</sup> Et non au 5<sup>ème</sup> avec Périclès..., contrairement à ce que l'on enseigne...

L'ensemble des citoyens (le *demos*, le peuple<sup>40</sup>) forme l'*ecclésia*, représentée par 500 bouleutes (constituant la *boulè*), désignés par tirage au sort. On s'assure qu'ils représentent tous les secteurs de l'Attique, territoire de la cité-État d'Athènes. Sont donc instaurés des quotas par commune (dème), qui seront scrupuleusement respectés pendant 500 ans.

Les bouleutes restent en place un an et ne sont pas renouvelables immédiatement<sup>41</sup>.

Les membres des tribunaux (6 000 héliastes) sont tirés au sort chaque année parmi des volontaires de plus de 30 ans. 700 magistrats sont par ailleurs élus ou tirés au sort. En comptant les bouleutes, plus de 7 000 personnes exercent le pouvoir politique.

N'importe quel citoyen peut proposer une mesure au conseil des 500 qui se réunit 40 fois par an<sup>42</sup>. Une section du conseil siège en permanence pour recevoir ces demandes et les mettre au besoin à l'ordre du jour de l'assemblée. Un débat précède le vote, à main levée ou parfois à bulletin secret. La décision de l'assemblée fait l'objet d'un décret qui est ensuite exécuté par les magistrats.

Le conseil contrôle les magistrats 10 fois par an pour ce qui concerne leurs finances et peut proposer leur déposition. En fin d'année, les magistrats doivent aussi rendre compte de leurs actions. Tout citoyen peut porter plainte contre un magistrat ; tout proposant d'un décret peut aussi être attaqué<sup>43</sup>. Le peuple assemblé peut ainsi attaquer le peuple réuni en tribunal...

Le tribunal grec, tiré au sort, ressemble à un jury d'assises dans la mesure où il est composé de 251 à 2 501 « jurés »<sup>44</sup>. L'accusé peut se défendre face à son accusateur. L'un et l'autre prononcent un discours et peuvent produire des documents, mais il n'y a pas de débat. Si la loi prévoit une peine, elle est exécutée. Sinon, l'accusateur et l'accusé en proposent une.

C'est le cas de Socrate<sup>45</sup>, dans un contexte de crise financière et de graves tensions politiques<sup>46</sup>. Suite à la guerre, la démocratie est rétablie, mais il s'agit d'un régime très conservateur. En 399 av., Socrate est accusé par Mélétos<sup>47</sup>, Anytos<sup>48</sup> et



<sup>40</sup> Les décrets portent la mention « *le peuple a décidé* ».

<sup>41</sup> Seulement 3% des Athéniens ont été 2 fois bouleutes pendant l'époque classique.

<sup>42</sup> À Athènes. Dans les autres cités, on se réunissait au moins une fois par mois.

<sup>43</sup> Condamné, il doit s'acquitter d'une lourde amende et peut perdre sa citoyenneté...

<sup>44</sup> Leur nombre varie en fonction de la gravité des cas et le nombre impair garantit une décision finale.

<sup>45</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/Proc%C3%A8s\\_de\\_Socrate](https://fr.wikipedia.org/wiki/Proc%C3%A8s_de_Socrate)

<sup>46</sup> Vaincue par Sparte à la fin de la guerre du Péloponnèse (de 431 à 404), Athènes a perdu son empire maritime et un quart de ses citoyens.

<sup>47</sup> Un poète.

<sup>48</sup> Un homme politique, sans doute le véritable accusateur...

Lycon<sup>49</sup>, de corrompre la jeunesse, de nier les dieux de la cité et d'introduire des divinités nouvelles à Athènes. Condamné par l'héliée, Socrate propose d'être nourri au Prytanée en récompense de ses actions envers la cité<sup>50</sup>. Il propose ensuite de payer une mine (100 drachmes), soit un cinquième de ses biens. Ses accusateurs proposent la peine de mort.

Son attitude provocatrice finit par exaspérer les juges ; il est condamné à mort avec 30 voix de plus sur 501 votants, d'après Platon. La mise à mort décidée interviendra par ingestion de ciguë en présence de ses disciples.

## En conclusion...

Le système démocratique, qui ne peut fonctionner qu'à petite échelle, permet aux citoyens de porter plainte indéfiniment. Comme tous les autres (monarchie, oligarchie), il repose tout autant sur l'esclavage.

Les cités ont effectivement inventé certaines formes de politique (délibération collective, tirage au sort), mais pour autant peut-on affirmer qu'elles ont inventé la démocratie ?



## Existait-il une constitution ?

Le terme, tel que nous le définissons, est inconnu chez les Grecs.

On connaît une *politéia*, rédigée entre les années 329 et 326-324 av. par un disciple d'Aristote. Le concept, polysémique, allie la citoyenneté au mode d'organisation de la cité, deux choses totalement liées pour les Grecs. On parle d'*Athènaiôn politeia*, traduit par « constitution des Athéniens ». En fait, il n'existe pas de constitution au sens où nous l'entendons.

En revanche, les lois qui se sont accumulées ont été recueillies dans un corpus à la fin du 5<sup>ème</sup> s. et une commission est chargée de les synthétiser, de les harmoniser et de supprimer les doublons.

Le code de Gortyne (Crète)<sup>51</sup> représente ainsi un témoignage précieux sur la vie en Crète à l'époque classique et sur la législation des cités<sup>52</sup>.

La cité est un état de droit où l'assemblée souveraine peut changer le droit.

## Y avait-il une administration ?

<sup>49</sup> On en sait peu de choses...

<sup>50</sup> C'est un honneur immense accordé aux bienfaiteurs de la cité et aux vainqueurs des Jeux olympiques

<sup>51</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/Code\\_de\\_Gortyne](https://fr.wikipedia.org/wiki/Code_de_Gortyne)

<sup>52</sup> Il détermine les droits respectifs des citoyens, des esclaves et des étrangers. Il fixe les droits de la femme en cas de divorce, statue sur les questions d'héritage et de garde des enfants

Cité grecque et politique

Il arrivait qu'on charge quelqu'un (un préposé) d'une tâche particulière. Il y avait aussi des esclaves publics qui s'occupaient des archives et des documents.

**Ces différentes fonctions constituent une grande quantité de tâches. N'y a-t-il pas un risque de favoriser les plus fortunés qui n'ont pas d'obligations de type professionnel ?**

À partir d'un certain niveau de fortune, les citoyens sont obligés d'effectuer certaines dépenses (évergétisme). Au 4<sup>ème</sup> s., on généralise les indemnités journalières données aux moins riches pour siéger. Certains critiquent cette démarche qui peut permettre aux pauvres de sanctionner les riches qui sont parfois de leur côté amenés à hypothéquer des biens pour faire face à des dépenses obligatoires. Parallèlement, d'autres semblent s'être bien enrichis (cadeaux diplomatiques) ; une preuve : les lois anticorruption se sont multipliées.

Ne pas oublier que le mécénat ne peut vraiment fonctionner qu'en période de paix.

**Comment les décisions se prenaient-elles concrètement ? Comment décide-t-on de construire un pont par exemple ?**

Il est impossible de prendre certaines décisions en assemblée. Le conseil se réunit avec des architectes et des financiers qui établissent un devis qui est ensuite approuvé en assemblée. On procède ensuite à un appel d'offre.

Pour le temple d'Apollon à Didymes en Turquie (qui n'a jamais été achevé), on dispose de comptes de construction très détaillés et qui couvrent plusieurs siècles.